



Demande d'admission et de transfert
"Membre actif"
à la section Dent-de-Lys du C.A.S.

Le Club Alpin Suisse (C.A.S) est une association d'amis du monde alpin. Son but est de faciliter les courses de montagne, d'élargir la connaissance des Alpes, de contribuer à la sauvegarde de leurs beautés.
Le CAS regroupe 111 sections comptant un effectif de plus de 150'000 membres.
L'âge minimum d'entrée au CAS Dent-de-Lys est fixé à 10 ans

Nouveau membre individuel :

Nouveau membre famille :

Si membre externe, section principale :

Si déjà membre du CAS, transfert de la section :

Si membre conjoint déjà membre du CAS; section du conjoint :

Mme / Mlle / M

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

No postal :

Domicile :

Nationalité :

Profession :

Téléphone :

Portable :

E-Mail :

A été membre du C.A.S. : oui - non

Si oui, indiquer la section et les dates :

Personnes à contacter en cas d'accident :

Tél.

Le (la) candidat (e) est exonéré (e) du paiement de la revue des Alpes dans les cas suivants :

Conjoint de membre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Membre famille (même adresse) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Le (la) candidat (e) doit obligatoirement être parrainé (e) par un(e) membre de la section.
(nom, prénom et signature du parrain ou de la marraine requis)

Nom :

Prénom :

Signature :

Date :

Signature du candidat ou de la candidate :

Lire les informations au verso !

_____ A REMPLIR PAR LE COMITE _____

Accepté (e) membre en assemblée du

Lieu :

Signature du Président :

Date :

Signature du caissier :

Date :

Transmis au responsable du fichier le :

Visa :

Observations

La carte de membre donne les avantages suivants :

- Participation aux courses, semaines clubistiques, cours d'alpinisme et de ski de la section et du CAS.
- Réductions de taxes dans les cabanes du CAS (plus de 150 réparties dans les Alpes suisses) et dans les Club Alpin affiliés.
- Abonnement à la revue « Les Alpes » et au bulletin de la section.
- Réductions sur l'achat d'articles et de publications du CAS.
- Pour les membres domiciliés à l'étranger, un supplément de 15.-Frs est perçu pour couvrir les frais de port.
- Les parrains et marraines sont garantes, en cas de non-paiement des cotisations d'entrée et annuelles, des personnes qu'ils ont présentées.
- Le candidat ou la candidate sera admis (e) lors d'une assemblée de section après sa présentation dans le bulletin de la section. Sa présence est indispensable lors de l'admission ainsi que celle du parrain ou de la marraine.
- Le nouveau membre est astreint à participer à deux manifestations officielles de la section (corvée, loto, représentation, etc.) au cours des deux premières années de sociétariat.

Le (la) soussigné (e) demande à être reçu(e) comme membre de la section « Dent-de-Lys » du Club Alpin Suisse de Châtel-Saint-Denis. Il (elle) s'engage à se conformer aux statuts centraux du C.A.S. et à ceux de la section et confirme les informations susmentionnées, par sa signature.

Cotisation d'entrée

Voir tableau en annexe.

Assurance accidents

En général votre assurance privée offre une couverture suffisante (à vérifier). L'affiliation à la REGA est recommandée.

Lors des courses officielles, les participants membres de la jeunesse sont automatiquement assurés auprès de la REGA.

Renseignements

Consultez le site Internet du Club Alpin Suisse, <http://www.sac-cas.ch>, et de la section, <http://www.cas-dent-de-lys.ch>.

Le questionnaire est à retourner à :

Jean-Marie BOSSON, Route de Baumaroche 14, 1801 LE MONT-PELERIN
Mobile : 079/751 32 01
E-mail : jeanmariebosson@bluewin.ch